

DECISION DU PRESIDENT
2026DECISION43

Objet : Demande de subvention FEADER-LEADER pour la sensibilisation des écoliers de Vie et Boulogne à la transition écologique (programmes Watty et Ecopousse).

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2026D52 du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu les délibérations du Conseil communautaire n°2019D86 du 16 septembre 2019 arrêtant la stratégie du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), n°2021D01 du 18 janvier 2021 arrêtant le projet de PCAET et n°2025D104 du 22 septembre 2025, approuvant la convention de partenariat du programme Ecopousse dans les écoles volontaires du territoire pour l'année 2025-2026,

Vu les décisions n°2023DECISION124 et n°2024DECISION139 approuvant les conventions de partenariat pour déployer les programmes Watty puis Ecopousse sur le territoire de 2023 à 2025,

La Communauté de communes a fixé des orientations visant à sensibiliser les publics aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique (priorité forte), avec notamment :

- Un accent porté sur les publics vulnérables et jeunes
- La volonté de mener une action pédagogique dans un cadre structuré avec des associations partenaires
- Le souhait de déployer cette sensibilisation dans la durée pour toucher plusieurs générations d'écoliers

Une opportunité a été proposée aux territoires à travers les programmes nationaux Watty puis Ecopousse, soutenus financièrement par les Certificats d'Economie d'Energie (à hauteur de 80% environ) et 'clefs en main' pour les collectivités volontaires et les partenaires associatifs locaux. Seul le recrutement des écoles volontaires et le suivi (lancement, bilan, communication locale) sont à réaliser par la Communauté de communes.

Ces programmes consistent en :

- L'organisation de cycles de sensibilisation auprès des établissements scolaires (maternelles et primaires) volontaires du territoire, à raison de 3 animations par classe (sur temps scolaire)
- La remise de matériels et contenus pédagogiques à utiliser en autonomie en classe pour les enseignants, et à la maison pour les élèves et leur famille (jeux de carte).

Ces programmes abordent les différentes thématiques du PCAET : énergies, éclairage, appareils électriques, chauffage et climatisation, écomobilité, réchauffement climatique, déchets, eau et, en plus pour les éditions 2024-2025 et 2025-2026, alimentation et biodiversité. Les enseignants choisissent les thématiques des animations de l'année en fonction de leur programme pédagogique (en incluant toujours les économies d'énergie dans le cycle).

Les associations La Cicadelle et Elise ont été mobilisées pour la réalisation de ces animations dans les écoles de Vie et Boulogne. 90 classes ont bénéficié du programme Watty en 2023-2024. 88 classes ont suivi le programme Ecopousse en 2024-2025 et 83 classes bénéficient actuellement de ce même programme pour 2025-2026. Toutes les écoles ayant demandé à bénéficier du programme ont pu l'intégrer et, à terme, chaque école du territoire aura bénéficié d'au moins un programme sur la période 2023-2026.

La Communauté de communes a bénéficié du soutien financier du SYDEV pour le déploiement de ces programmes. Elle souhaite solliciter un cofinancement européen de ce projet via le dépôt d'une demande d'aide au titre de la fiche action n°4 « Sensibiliser aux enjeux de la transition et agir sur les comportements » du programme LEADER 2023-2027 du GAL Vie et Boulogne.

Par souci de simplification du dossier et pour se conformer aux préconisations de gestion régionales, il est proposé de mobiliser le taux forfaitaire de 7% pour les coûts indirects afin de cofinancer les frais annexes engagés par la Communauté de communes au titre de ce projet.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit (hors CEE) :

Dépenses prévisionnelles (HT)		Recettes prévisionnelles	
Programme Watty 2023-2024 – 90 classes	21 600,00 €	FEADER-LEADER	44 207,26 €
Programme Ecopousse 2024- 2025 – 88 classes	16 432,00 €	SYDEV	6 000,00 €
Programme Ecopousse 2025- 2026 – 83 classes	13 612,00 €	Autofinancement	5 051,82 €
Forfait coûts indirects (7%)	3 615,08 €		
TOTAL	55 259,08 €	TOTAL	55 259,08 €

DECIDE :

Article 1 : De valider le plan de financement prévisionnel de l'opération présentée ci-dessus.

Article 2 : De solliciter les subventions relatives à cette opération et notamment les aides au titre du programme LEADER 2023-2027 (FEADER).

Article 3 : De s'engager, le cas échéant, à produire un nouveau plan de financement, la Communauté de communes s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution du FEADER.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communautés de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 3 avril 2026 au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.